

AVIS

Réf. :RUR.17.076.AV-Nature
Date d'approbation : 15/12/2017

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	29/11/2017 – DNF/DN/SL/SD/Sorties 2017 : 26109
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

INTITULE DE LA DEMANDE D'AVIS

Demande de dérogation émanant de la Province de Liège concernant la destruction d'un barrage de castors à Ferrières (ruisseau de Lembrée) en vue de limiter la dégradation d'une berge et d'éviter l'inondation d'une voirie.

AVIS

Réuni ce 15 décembre 2017, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée en ce qui concerne la destruction du barrage posant problème, relayant ainsi la position émise par la Direction DNF de Liège dans son rapport de visite du 20 janvier 2017 (toujours d'actualité selon le courriel du 20 novembre 2017).

Il regrette en outre l'absence du formulaire ad hoc pour toute demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et végétales.